



## CONSEIL

### Cent soixante-dix-septième session

Rome, 7-11 avril 2025

### Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

#### Résumé

Conformément à l'usage, le Conseil est informé de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant le mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en l'occurrence sur les thèmes suivants:

- 1) Déclaration de Kampala sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine – Stratégie pour 2026-2035 et Plan d'action y afférent: un nouvel élan à l'appui de la FAO en Afrique;
- 2) informations actualisées sur la 29<sup>e</sup> session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29) et sur l'action climatique au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030; et
- 3) informations actualisées sur les faits nouveaux survenus dans le cadre des présidences de 2024 du Groupe des vingt et du Groupe des sept.

On trouvera de plus amples informations sur les thèmes susmentionnés dans les annexes web au document CL 177/INF/3.

#### Suite que le Conseil est invité à donner

Les thèmes susmentionnés sont présentés aux participants à la 177<sup>e</sup> session du Conseil pour information seulement.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Rakesh Muthoo  
Secrétaire général de la Conférence et du Conseil  
Tél.: +39 06570 55987  
Courriel: CSG-Director@fao.org

## **I. Déclaration de Kampala sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine – Stratégie pour 2026-2035 et Plan d'action y afférent: un nouvel élan à l'appui de la FAO en Afrique**

1. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) est un cadre de portée continentale qui a joué un rôle moteur dans la transformation agricole en Afrique depuis son adoption, en 2003, par des chefs d'État et de gouvernement africains. Faisant fond sur les deux décennies de mise en œuvre de la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique (2003-2013) et de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie (2014-2025), l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunie en Sommet extraordinaire, a adopté, le 11 janvier 2025, la Déclaration de Kampala pour l'instauration de systèmes agroalimentaires résilients et durables en Afrique, ainsi que la Stratégie pour 2026-2035 du PDDAA et le Plan d'action y afférent, renouvelés pour 10 ans, qui visent à promouvoir la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique.

2. La Stratégie pour 2026-2035, qui s'inspire du PDDAA s'agissant de mettre en place des systèmes agroalimentaires durables et résilients pour une Afrique saine et prospère, dans la droite ligne de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, devrait améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, réduire les importations alimentaires, stimuler la croissance économique et promouvoir le développement durable. Elle s'articule autour des six principaux objectifs stratégiques suivants: 1) intensifier la production alimentaire, l'agro-industrialisation et le commerce durables; 2) stimuler les investissements et le financement de la transformation accélérée des systèmes alimentaires; 3) garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle; 4) promouvoir l'inclusion et les moyens de subsistance équitables; 5) renforcer les systèmes agroalimentaires résilients; et 6) renforcer la gouvernance des systèmes agroalimentaires. Ces objectifs sont renforcés par ceux visant à consolider les capacités institutionnelles et humaines à tous les niveaux, en favorisant la coordination, la transparence, l'obligation redditionnelle et l'inclusion dans la mise en œuvre et la gouvernance des systèmes agroalimentaires.

3. La Stratégie du PDDAA et le Plan d'action y afférent sont en phase avec le programme d'action mondial en faveur des systèmes agroalimentaires et ouvrent des perspectives pour renforcer les partenariats et les collaborations aux niveaux mondial, régional et national.

4. La FAO a aidé l'Union africaine à élaborer la Stratégie du PDDAA et le Plan d'action y afférent, qui ont fait l'objet d'un changement de cap important pour adopter une approche plus générale fondée sur les systèmes agroalimentaires et tenant compte des interactions complexes entre l'agriculture, la nutrition, le développement économique et d'autres secteurs. La Stratégie et le Plan d'action insufflent ainsi un nouvel élan à l'appui que la FAO apporte aux États membres et à leurs communautés économiques régionales, ainsi qu'à l'Union africaine dans un souci de mise en œuvre et de concrétisation de résultats, conformément au mandat de l'Organisation.

## **II. Informations actualisées sur la 29<sup>e</sup> session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et sur l'action climatique au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

5. La COP29, qui s'est tenue à Bakou (Azerbaïdjan) du 11 au 22 novembre, a abouti à des décisions majeures en rapport avec l'agriculture qui sont liées au nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, aux directives opérationnelles concernant les marchés du carbone qui relèvent de l'article 6 de l'Accord de Paris, à l'objectif mondial en matière d'adaptation et à l'initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il a en particulier été établi ce qui suit:

- Dans sa décision relative au **nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique**<sup>1</sup>, la Conférence des parties demande à toutes les parties prenantes de collaborer pour accroître le financement de l'action climatique en faveur des pays en développement de sorte qu'il atteigne au moins 1 300 milliards d'USD par an d'ici à 2035, les pays développés étant appelés à être aux avant-postes et à mobiliser auprès de diverses sources de financement au moins 300 milliards d'USD par an. Les présidences de la COP29 et de la COP30 fourniront des orientations concernant l'élaboration de la «Feuille de route de Bakou à Belém: objectif 1 300 milliards» afin d'exposer la stratégie à adopter pour combler le déficit financier. Il est vital d'augmenter le financement de l'action climatique, notamment au moyen du nouvel objectif commun chiffré, pour rendre les systèmes agroalimentaires résilients et durables. Selon les analyses réalisées par la FAO, les systèmes agroalimentaires continuent de connaître un déficit de financement important, alors que leur transformation nécessite une augmentation des moyens financiers qui y sont consacrés.
- La décision relative à l'**article 6 sur les marchés mondiaux du carbone**<sup>2</sup> permet de débloquer des financements pour soutenir les pays en développement par l'intermédiaire de ces marchés du carbone placés sous l'égide des Nations Unies. En 2025, l'organe de supervision affinera les normes sectorielles, notamment en ce qui concerne l'utilisation des terres et l'agriculture. Cette décision est importante pour les systèmes agroalimentaires, qui étaient encore insuffisamment pris en compte dans le Mécanisme pour un développement propre auparavant en vigueur. S'agissant de l'aide à apporter aux pays pour qu'ils tirent parti des futurs marchés du carbone, la FAO doit prêter son concours à l'élaboration des mécanismes nécessaires de suivi, d'établissement de rapports et de vérification et des autres mécanismes techniques, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres.
- S'agissant de l'**objectif mondial en matière d'adaptation et du programme de travail Émirats arabes unis-Belém**<sup>3</sup>, les pays se donnent pour ambition d'établir un ensemble raisonnable d'indicateurs (100 au plus) applicables partout dans le monde, afin de suivre les progrès accomplis en matière d'adaptation dans différents secteurs, notamment ceux de l'agriculture, au titre desquels la FAO soumet des propositions d'indicateurs.
- S'agissant de l'**initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire**<sup>4</sup>, des débats sont en cours sur les fonctions et la structure du portail en ligne de Charm el-Cheikh, au moyen duquel les pays et les observateurs peuvent soumettre des informations pour expliquer en quoi l'action pour le climat peut contribuer à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. La FAO a quant à elle déjà soumis des informations sur le portail.

---

<sup>1</sup> CCNUCC. 2024. Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique. Projet de décision - /CMA.6. Proposition du Président. FCCC/PA/CMA/2024/L.22. Dans: CCNUCC [document en ligne sur le site web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques]. Bonn. [Document consulté le 22 janvier 2025] <https://unfccc.int/documents/643641>.

<sup>2</sup> CCNUCC. 2024. Directives supplémentaires concernant le mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris. Projet de décision - /CMA.6. Proposition du Président. FCCC/PA/CMA/2024/L.16. Dans: CCNUCC [en ligne]. Bonn. [Document consulté le 22 janvier 2025] <https://unfccc.int/documents/643666>.

<sup>3</sup> CCNUCC. 2024. Objectif mondial en matière d'adaptation. Projet de décision - /CMA.6. Proposition du Président. FCCC/PA/CMA/2024/L.20. Dans: CCNUCC [en ligne]. Bonn. [Document consulté le 22 janvier 2025] <https://unfccc.int/documents/643381>.

<sup>4</sup> CCNUCC. 2024. Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Projet de conclusions proposé par les Présidents. FCCC/SB/2024/L.8. Dans: CCNUCC [en ligne]. Bonn. [Document consulté le 22 janvier 2025] <https://unfccc.int/documents/643386>.

### **III. Informations actualisées sur les faits nouveaux survenus dans le cadre des présidences de 2024 du Groupe des vingt et du Groupe des sept**

6. En 2024, les travaux de la Présidence du Groupe des vingt (G20) ont abouti à plusieurs résultats en rapport avec les systèmes agroalimentaires. On peut citer l'initiative du G20 sur la bioéconomie, au titre de laquelle ont été adoptés, avec le concours de la FAO, 10 principes de haut niveau volontaires et non contraignants. Le premier principe sur la bioéconomie prescrit d'intégrer et de promouvoir le développement durable dans l'ensemble des dimensions économiques, sociales et environnementales, en éradiquant la faim et la pauvreté, en améliorant la santé et le bien-être et en assurant la sécurité alimentaire et une bonne nutrition dans le monde. En 2024, la FAO a participé et a contribué activement au groupe de travail sur la transition énergétique du G20 et à des réunions des ministres de l'énergie. Dans ces travaux, l'accent a été mis sur l'accélération du financement de la transition énergétique, l'intégration de sa dimension sociale et la promotion des combustibles durables.

7. Dans le cadre des débats du Groupe des sept (G7), la FAO a fait part de son expérience et de son savoir-faire en ce qui concerne les biocombustibles durables en soulignant la nécessaire transformation de la façon dont les aliments sont produits, transformés, commercialisés et consommés. Face aux problèmes de la crise alimentaire et climatique, il a été souligné que les «systèmes agroalimentaires intelligents sur le plan énergétique» étaient une solution essentielle et que la FAO pouvait apporter son concours à la transformation à opérer. En collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la FAO a contribué aux débats organisés sous la présidence de 2024 du G7 s'agissant des expériences en matière de climat, d'énergie et d'environnement et des bonnes pratiques de suivi et d'évaluation d'une bioéconomie durable, dont les résultats serviront également à éclairer la Présidence du G20 de l'Afrique du Sud en 2025.